



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 07/03/17

Reçu en Préfecture le : 07/03/17  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 6 mars 2017**  
**D - 2017/79**

***Aujourd'hui 6 mars 2017, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Virginie CALMELS présente jusqu'à 15h32*

*Mr Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 16h10*

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Marik FETOUH, Mme Laetitia JARTY ROY

## **Etablissements culturels de la Ville de Bordeaux. Tarifs. Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux poursuit sa réflexion autour de sa politique tarifaire dans le domaine culturel.

En août 2014, les tarifs d'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires des musées ont été révisés. L'analyse de l'impact de ces dispositions nous conduit aujourd'hui à proposer de réadapter cette politique tarifaire, afin qu'elle soit davantage en adéquation avec l'offre des établissements culturels et de leurs publics respectifs. Le périmètre des établissements culturels concernés par la politique tarifaire doit également être élargi à la Base sous-marine, sa vocation d'accueil de grandes expositions étant aujourd'hui affirmée.

La fréquentation des établissements culturels bordelais a très nettement augmenté en quelques années. La moyenne de fréquentation, tous musées confondus, est passée de 314 000 visiteurs annuels au cours de la décennie 1995-2004 à 510 000 visiteurs annuels au cours de la décennie 2005-2014 et le chiffre de 600 000 visiteurs annuels est dépassé depuis 2014. La mise en place de la nouvelle tarification ne s'est donc pas traduite par une baisse de fréquentation. 60% des visiteurs bénéficient aujourd'hui d'une gratuité, à un titre ou un autre, et le seul dispositif du premier dimanche gratuit concentre 10% des visiteurs annuels, prouvant qu'il remplit son objectif d'attirer le public local.

La grille tarifaire mise en place en 2014 est quasiment identique pour tous les musées, gommant leurs spécificités, tant en terme de public que de type d'expositions présentées. Un tarif est applicable pour les collections permanentes et un second pour les expositions temporaires).

Si les visiteurs identifient clairement la Galerie des Beaux-arts ou la Nef du CAPC comme des lieux dédiés aux expositions temporaires, cela devient moins clair pour les espaces temporaires du Musée d'Aquitaine et du Musée des Arts décoratifs et du Design Il est donc proposé de ne maintenir la distinction collections permanentes/ expositions temporaires que pour le Musée des Beaux-arts et pour le CAPC (tout en n'excluant pas une évolution de la grille tarifaire lorsque les espace dédiés au design seront ouverts au public au Musée des Arts décoratifs et du Design).

Ceci permet aussi de prendre en compte les particularités des expositions présentées dans ces deux musées qui sont souvent plus onéreuses et s'inscrivent davantage dans la comparaison avec les expositions d'envergure internationale présentées dans d'autres grandes villes françaises. En effet, le coût d'une exposition varie selon plusieurs facteurs, par exemple, nombre et provenance d'œuvres empruntées, intervention d'un artiste contemporain qui peut créer une pièce pour l'exposition...

La révision de la politique tarifaire est également l'occasion, dans un souci de clarté, de regrouper dans une même délibération les différents tarifs applicables, à ce jour relevant de plus de quinze délibérations spécifiques.

La Ville propose que les gains générés par cette nouvelle réforme tarifaire continuent à bénéficier directement aux établissements culturels, et notamment aux acquisitions afin d'associer le public à l'enrichissement des collections municipales, selon les modalités d'intéressement mises en place en 2014 :

- le montant annuel moyen des recettes de billetterie réalisées en 2013, avant la première réforme tarifaire, était de 320 000 euros ;
- ce montant constitue une base annuelle qui, tant qu'elle n'est pas atteinte, ne donne lieu à aucun intéressement ;
- une fois ces 320 000 euros atteints, 40% des recettes supplémentaires de billetterie sont réaffectées aux établissements générant des recettes de billetterie.

Je vous propose donc aujourd'hui de modifier et d'enrichir notre gamme tarifaire par la mise en place des dispositions suivantes qui seront complétées à la réouverture du Muséum en 2018.

## **A – Droits d'entrée dans les établissements culturels**

	Plein tarif	Tarif réduit
Musée des Arts décoratifs et du Design	5,00 euros	3,00 euros
Musée d'Aquitaine	5,00 euros	3,00 euros
Musée des Beaux-arts seul	5,00 euros	3,00 euros
Musée des Beaux-arts + Galerie des Beaux-arts	7,00 euros	4,00 euros
CAPC – sans exposition dans la nef	5,00 euros	3,00 euros
CAPC – avec exposition dans la nef	7,00 euros	4,00 euros
Centre Jean Moulin	Gratuit	
Muséum	A déterminer à la réouverture	
Base sous-marine	5,00 euros	3,00 euros
Bordeaux Patrimoine Mondial	Gratuit	
Jardin Botanique	4,00 euros	2,00 euros

### **A.1 – Tarifs réduits et gratuits applicables à tous les établissements**

- Tarif réduit :

- groupes d'adultes de 10 personnes et plus
- étudiants autres que ceux des filières énumérées ci-après
- demandeurs d'emploi
- titulaires de la *Carte famille nombreuse*
- détenteurs d'un abonnement annuel à la Cité du vin
- en cas de fermeture partielle de l'établissement

- Gratuité d'accès :

- moins de 18 ans
- titulaires de la *Carte jeunes*
- accompagnateur majeur d'un titulaire de *Carte jeunes* de moins de 16 ans (dans la limite d'un accompagnateur par porteur de Carte)
- handicapés
- accompagnateur de personnes handicapées
- bénéficiaires de minimas sociaux :
  - RSA (revenu de solidarité active)
  - ASS (allocation de solidarité spécifique)
  - ATS (allocation transitoire de solidarité)
  - ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées)
  - ATA (allocation temporaire d'attente)
- détenteurs du Pass Musées Bordeaux développé par la Ville de Bordeaux
- détenteurs d'un *Pass Pro*, délivré par la Ville de Bordeaux et destiné aux acteurs institutionnels culturels leur permettant gratuitement d'accéder, pour une durée de 48 heures, aux différents établissements culturels municipaux et leur permettant ainsi de découvrir ces derniers
- détenteurs d'un *Bordeaux Métropole CityPass*, dispositif développé par l'Office de tourisme et faisant l'objet d'un partenariat spécifique
- personnel de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole
- étudiants des filières artistiques des universités et écoles d'art publiques : architecture, histoire de l'art, archéologie, arts plastiques, arts graphiques, design et création industrielle, métiers d'art, photographie, mode et stylisme, patrimoine et paysage

- détenteurs de la carte de Grand donateur délivrée par la Ville de Bordeaux aux grands mécènes des établissements culturels
- journalistes
- détenteurs de la carte ICOM (International Council of Museums), de la carte Icomos (Conseil International des Monuments et des sites) et de la carte de guide-conférencier
- porteurs de la carte *Opération Sentinelle*

Ces tarifs réduits et gratuits sont subordonnés à la présentation d'un justificatif en cours de validité.

Afin de permettre à chaque établissement de pouvoir donner, à titre exceptionnel ou dans le cadre de partenariats, des billets gratuits que le bénéficiaire pourra utiliser quand il le souhaite, un volume de 150 billets gratuits par établissement culturel est attribué chaque année. Les billets délivrés par un établissement culturel ne sont utilisables que dans celui-ci et sont valables pour les collections permanentes et les expositions temporaires.

## **A.2 – Gratuités spécifiques**

Des gratuités spécifiques sont accordées aux partenaires privilégiés des établissements culturels pour l'accès au dit établissement :

- Musée des Arts décoratifs et du Design : Association des amis du Musée des Arts décoratifs et du Design.
- Musée d'Aquitaine : Association des Amis du Musée d'Aquitaine.
- Musée des Beaux-arts : Amis du Musée des Beaux-arts de Bordeaux.
- CAPC, musée d'art contemporain : Association des Amis du CAPC, abonnés du CAPC (tels que définis ci-dessous en C-8, CIMAM (International Committee for Museums and collections of Modern Art).
- Muséum : Association Amuséum.
- Jardin Botanique : Société Linnéenne de Bordeaux, Association pour la connaissance du monde végétal OÏKOS, Association OPEA (Orchidées et Plantes Exotiques d'Aquitaine).

Les bénéficiaires des gratuités énumérées ci-dessus bénéficient du tarif réduit dans les autres établissements culturels que celui avec lequel ils sont partenaires.

Par ailleurs, afin de prendre en compte la vocation pédagogique des établissements culturels, des gratuités particulières sont accordées aux étudiants de filières spécifiques :

- Musée d'Aquitaine : étudiants en sciences sociales
- Muséum (à sa réouverture) et Jardin Botanique : étudiants en Sciences de la vie et de la Terre et en Médiation de la science

Ces gratuités sont subordonnées à la présentation d'un justificatif en cours de validité.

## **A.3 – Journées spécifiques**

L'entrée aux établissements culturels est gratuite pour tous le premier dimanche de chaque mois à l'exception des mois de juillet et août.

Si ce premier dimanche tombe un jour férié où l'établissement culturel est fermé au public, ce dispositif de gratuité n'est pas reporté le dimanche suivant.

L'entrée aux établissements culturels est gratuite pour tous lors des journées nationales : Nuit européenne des musées, Journées européennes du patrimoine...

## **B – Pass Musées Bordeaux**

Le *Pass Musées Bordeaux* répond à une demande d'un public d'origine essentiellement locale, caractérisée par une fréquentation régulière des musées et établissements culturels.

L'achat d'un *Pass Musées Bordeaux* permet au titulaire de bénéficier d'un accès illimité aux expositions temporaires et aux collections permanentes dans les établissements culturels suivants :

- Musée des Arts décoratifs et du Design
- Musée d'Aquitaine
- Musée des Beaux-arts
- CAPC, musée d'art contemporain
- Base sous-marine
- Jardin Botanique

L'offre s'étendant à ces deux derniers établissements, il convient de réévaluer le coût du *Pass Musées Bordeaux* comme suit :

- Formule *Solo* : 25 euros
- Formule *Duo* : 37,50 euros

Les partenaires privilégiés des établissements culturels énumérés ci-dessus en A.2, sur présentation d'un justificatif en cours de validité, pourront bénéficier du tarif préférentiel suivant sur le montant des *Pass Musées Bordeaux* :

- Formule *Solo* : 12,50 euros
- Formule *Duo* : 19 euros

Le remplacement d'une carte *Pass Musées Bordeaux* perdue ou détériorée est facturé au prix de 2 euros.

150 *Pass Musées Bordeaux* pourront être offerts chaque année dans le cadre d'opérations de partenariats.

## **C – Actions culturelles des établissements**

Les dispositions qui suivent s'appliquent aux établissements suivants :

- Musée des Arts décoratifs et du Design
- Musée d'Aquitaine
- Musée des Beaux-arts
- CAPC, musée d'art contemporain
- Base sous-marine
- Bordeaux Patrimoine Mondial / Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
- Jardin Botanique

### **C.1 – Visites commentées à destination des individuels**

Il s'agit de visites s'adressant à des particuliers, sur inscription individuelle.

Le tarif d'accès à ces visites est le prix d'entrée majoré de 3 euros.

- Gratuité pour les titulaires de la *Carte jeunes* de la Ville de Bordeaux ;
- Gratuité pour les partenaires privilégiés des établissements culturels énumérés ci-dessus en A-2 pour les visites commentées dudit établissement.

### **C.2 – Visites guidées à destination des groupes**

Ce sont des visites sur réservation, s'adressant à des groupes préconstitués accompagnés d'un guide du musée ou de l'établissement.

Tarifs pour les musées :

- En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 50 euros par groupe ;
- Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 65 euros par groupe.

Tarifs pour la Base sous-marine :

- Exposition + histoire de la Base sous-marine :
  - En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 40 euros par groupe ;
  - Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 55 euros par groupe.
- Histoire de la Base sous-marine seule :
  - En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : 40 euros par groupe ;
  - Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : 55 euros par groupe.

Tarifs pour Bordeaux Patrimoine Mondial :

- En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : 50 euros par groupe ;
- Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : 65 euros par groupe.

Tarifs pour le Jardin Botanique :

- En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 40 euros par groupe ;
- Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 55 euros par groupe.

### **C.3 – Visites privées**

La notion de visite privée s'entend comme la privatisation d'une visite d'un établissement culturel en dehors de ses heures d'ouverture.

Tarifs pour les musées :

- Groupes de moins de 25 personnes : forfait de 500 euros incluant le prix d'entrée à l'établissement culturel + frais techniques, de gardiennage et de nettoyage (sur devis) ;
- Groupes de 25 personnes et plus : forfait de 500 euros incluant le prix d'entrée à l'établissement culturel + 25 euros par personne à partir de la vingt-sixième personne + frais techniques, de gardiennage et de nettoyage (sur devis).

Tarifs pour la Base sous-marine, Bordeaux Patrimoine Mondial et le Jardin Botanique :

- Groupes de moins de 25 personnes : forfait de 200 euros incluant le prix d'entrée à l'établissement culturel + frais techniques, de gardiennage et de nettoyage (sur devis) ;
- Groupes de 25 personnes et plus : forfait de 200 euros incluant le prix d'entrée à l'établissement culturel + 10 euros par personne à partir de la vingt-sixième personne + frais techniques, de gardiennage et de nettoyage (sur devis).

Dans le cadre d'une mise à disposition payante d'un espace d'un établissement, les visites privées associées seront facturées au tarif de 6 euros par personne.

### **C.4 – Visites thématiques à destination des individuels**

Il s'agit de visites centrées sur des thématiques particulières, s'adressant à des particuliers, sur inscription individuelle.

- Musée des Beaux-arts : « Regards croisés sur une œuvre » et « Visites thématiques autour de la collection » : le tarif d'accès à ces visites est au prix unique de 7 euros qui comprend l'accès au Musée.
- CAPC, musée d'art contemporain : visite thématique en lien avec la collection et étude de cas d'œuvre : le tarif d'accès à ces visites est au prix unique de 7 euros qui comprend l'accès au Musée.
- Base sous-marine : visites sur l'histoire du site : le tarif d'accès à ces visites, hors exposition, est au prix unique de 3 euros.

- Bordeaux Patrimoine Mondial : « Balades urbaines » : le tarif d'accès à ces visites est au prix unique de 3 euros (gratuité pour les titulaires de la *Carte jeunes* de la Ville de Bordeaux).

- *Bus de l'art contemporain* : le tarif d'accès à ces visites est au prix unique de 3 euros.

Les visites de chantiers patrimoniaux sont gratuites.

### **C.5 – Visites scolaires**

Les **visites libres** organisées dans le cadre scolaire ou périscolaire sont gratuites ; le temps de préparation de la visite avec les équipes de l'établissement culturel concerné est gratuit.

Les **visites** organisées dans le cadre scolaire ou périscolaire (hors visites organisées dans le cadre des temps d'activité périscolaires qui bénéficient d'animateurs spécifiques) **bénéficiant de l'intervention d'un médiateur** mis à disposition par l'établissement culturel visité sont gratuites.

### **C.6 – Ateliers pour enfants / ateliers famille**

- 5 euros par participant.
- Possibilité de réserver l'intégralité d'un atelier pour un tarif forfaitaire de 60 euros pour un groupe allant jusqu'à 12 enfants + 5 euros par enfant supplémentaire (goûter non fourni).

### **C.7 – Cours, ateliers et stages pour adultes**

- Musée des Beaux-arts – Cours de dessin : 7 euros la séance.

- CAPC, musée d'art contemporain – Ateliers :

- Ateliers adultes : 80 euros le cycle au tarif plein et 40 euros pour les abonnés du CAPC, musée d'art contemporain
- Ateliers « Théma » : 31 euros le cycle
- Stages « Vacances / workshop » : 61 euros le stage
- Stages de pratiques artistiques contemporaines : 62 euros le stage au tarif plein et 31 euros pour les abonnés du CAPC, musée d'art contemporain

- Jardin Botanique – Ateliers :

- Ateliers horticoles : 20 euros la demi-journée
- Ateliers créatifs : 20 euros la demi-journée et 40 euros la journée complète
- Pour ces Ateliers, le demi-tarif est appliqué aux adhérents de l'Association pour la connaissance du monde végétal OÏKOS.

### **C.8 – Abonnements spécifiques**

Un abonnement est proposé au CAPC, musée d'art contemporain, qui donne accès à toutes les expositions du musée ainsi qu'à toutes les visites, évènements, vernissages... proposés par le Musée. Cet abonnement nominatif, valable pour une durée d'une année, est au tarif suivant :

- Formule Solo : 31 euros
- Formule Duo : 46,50 euros

### **C.9 – Conférences**

Les conférences programmées au sein des établissements culturels sont d'accès libre.

## **D – Outils d'aide à la visite**

Les outils d'aide à la visite sont les Smartphone, tablettes, audio-guides... mis à disposition des visiteurs d'un établissement culturel le temps d'une visite :

- 2,50 euros par outil prêté.
- Gratuit pour les partenaires privilégiés des établissements culturels énumérés ci-dessus en A-2 pour les outils d'aide à la visite mis à disposition par le dit établissement.
- Gratuit pour les titulaires de la *Carte jeunes* de la Ville de Bordeaux.
- Gratuit pour les moins de 18 ans au Musée d'Aquitaine dans le cadre du jeu *Quantum Arcana*.

La présente délibération annule et remplace les délibérations, ou parties de délibérations, suivantes à compter de l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs telle que prévue ci-dessous :

- 2000/636 « Direction des musées de Bordeaux. Animations proposées par les services éducatifs du Musée d'Aquitaine et du CAPC, musée d'art contemporain »
- 2001/374 « CAPC, musée d'art contemporain. Stages éducatifs pour le jeune public »
- 2001/703 « Direction des musées. Fixation des tarifs en euros »
- 2003/440 « Direction générale des Affaires culturelles. Direction des établissements culturels. Services éducatifs. Activités proposées au public individuel »
- 2006/606 « Direction générale des Affaires culturelles. CAPC, musée d'art contemporain. Modules de formation à l'art contemporain »
- 2008/609 « Musée d'Aquitaine. Fixation de tarifs ateliers adultes »
- 2010/484 « Musée d'Aquitaine. Modification des tarifs de pratique artistique »
- 2012/182 « CAPC, musée d'art contemporain. Stage de pratique artistique contemporaine »
- 2014/390 « Musées de la Ville de Bordeaux. Billetterie dans les musées et politique d'acquisition »
- 2014/534 « Musée d'Aquitaine. Gratuité d'accès pour l'association des Amis du Musée d'Aquitaine »
- 2014/670 « CAPC, musée d'art contemporain. Abonnés et membres de l'Association des Amis du Musée. Conditions d'accès au CAPC et tarification *Pass Musées* »
- 2015/48 « Mise en place d'un tarif d'accès aux serres et aux salles d'exposition du jardin Botanique »
- 2015/78 « Société des Amis des musées de Bordeaux. Gratuité d'accès au Musée des Beaux-arts »
- 2015/130 « Musée des Arts décoratifs et du Design. Association des Amis de l'Hôtel de Lalande. Gratuité d'accès aux expositions et tarif préférentiel sur la carte *Pass Musées* »
- Le titre II « Tarifs relatifs aux prestations offertes par les établissements culturels » de la délibération 2015/321 « Espaces culturels et musées de la Ville de Bordeaux »
- 2015/533 « Jardin Botanique. Ateliers pour adultes »
- Les alinéas 1, 2 et 3 du 2<sup>e</sup> paragraphe de la délibération 2015/570 « Musées. Espaces culturels. Locations. Cartes jeunes et accès aux musées pour les agents de Bordeaux Métropole »

- 2016/105 « Musée des Beaux-arts. Tarifs prestations spécifiques »
- Les dispositions relatives au Bus de l'art contemporain de la délibération 2016/205 « Espaces culturels. Locations. Nouveaux tarifs ».

Entrée en vigueur des tarifs de la présente délibération :

- lundi 20 mars 2017.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces tarifs et à valider leur prise d'effet.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Délibération modifiée : "L'entrée aux établissements culturels est gratuite pour tous lors des journées nationales : Nuit européenne des musées, Journées européennes du patrimoine..."

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 6 mars 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Fabien ROBERT**

## Comparaison de l'actuelle grille tarifaire avec la nouvelle

### ***Droits d'entrée dans les établissements culturels***

<b>Tarif</b>	<b>Situation antérieure</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
Collections permanentes des musées	4,00 € plein tarif 2,00 € tarif réduit	5,00 € plein tarif 3,00 € tarif réduit
Expositions temporaires du Musée d'Aquitaine	6,50 € plein tarif 3,50 € tarif réduit	5,00 € plein tarif 3,00 € tarif réduit
Expositions temporaires du Musée des Arts décoratifs et du Design	5,00 € plein tarif 2,50 € tarif réduit	5,00 € plein tarif 3,00 € tarif réduit
Expositions temporaires du Musée des Beaux-arts / Galerie	6,50 € plein tarif 3,50 € tarif réduit	7,00 € plein tarif 4,00 € tarif réduit
Expositions temporaires du CAPC / nef	6,50 € plein tarif 3,50 € tarif réduit	7,00 € plein tarif 4,00 € tarif réduit
Jardin botanique, serres et expositions	2,00 € tarif unique	4,00 € plein tarif 2,00 € tarif réduit
Base sous-marine	Gratuité	5,00 € plein tarif 3,00 € tarif réduit

### ***Pass Musées Bordeaux***

<b>Tarif</b>	<b>Situation antérieure</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
Aujourd'hui : 4 musées (CAPC, Aquitaine, Beaux-arts, MADD) En 2017 : s'ajoutent Base sous-marine et Jardin Botanique	20,00 € formule Solo 30,00 € formule Duo	25,00 € formule Solo 37,50 € formule Duo

### ***Actions culturelles***

<b>Tarif</b>	<b>Situation antérieure</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
Visites guidées Base sous-marine - exposition + histoire	Non tarifé	Selon le jour / l'heure : 40,00 € par groupe + billet 55 € par groupe + billet
Visites guidées Base sous-marine - histoire seule	Non tarifé	Selon le jour / l'heure : 40,00 € par groupe 55,00 € par groupe
Visites guidées Bordeaux Patrimoine Mondial	Non tarifé	Selon le jour / l'heure : 50 € par groupe 65 € par groupe
Visites guidées Jardin botanique	Non tarifé	Selon le jour / l'heure : 40,00 € par groupe 55,00 € par groupe
Visites privées de la Base sous-marine, de Bordeaux Patrimoine Mondial et du jardin Botanique	Non tarifé	Moins de 25 personnes : 200 € + billet 25 personnes et plus : 200 € + billet + 10 € par personne au-delà de 25
Visite thématique - Musée des beaux-arts	Non tarifé	7,00 € tarif unique
Visite thématique - Base sous-marine	Non tarifé	3,00 € tarif unique
Cours de dessin du Musée des Beaux-arts	5,00 € tarif unique	7,00 € tarif unique